

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28

Numéro Délibération	N° 09/2024
Mise en ligne le	29 janvier 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 19 janvier 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents	M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL
Représentés	Mme Christine OLIVA – Pouvoir à M Guy LAURET / M. François BATOCHÉ – pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Anthony PEROTTI - pouvoir à M. Frédéric SARROUY
Excusés	/
Absente	Mme Sabrina ELKHEITER

Objet de la délibération

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Madame Cécile VEILLON rapporte l'affaire ;

Pour les besoins des services et vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 22 janvier 2024, je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, comme suit :

Titulaires :

Pour les besoins de la Bibliothèque/Service Culture (à compter du 1^{er} mars 2024) :

- Suppression d'un poste de bibliothécaire à temps complet (suite à départ à la retraite et remplacement anticipé de la responsable sur un emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal 2^{ème} Classe),
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{nde} classe à temps complet (suite à réussite au concours d'accès au grade).

Non Titulaires :

Pour les besoins de la Police municipale (à compter du 1^{er} février 2024) :

Il est proposé de créer un poste complémentaire d'agent vacataire susceptible d'intervenir pour des missions occasionnelles de gestion/sécurité des espaces publics communaux et de sortie des écoles, et de porter ainsi le nombre de postes à 3, selon les conditions de rémunération suivantes :

- Vacations : en fonction des heures travaillées,
- Taux horaire : basé sur l'indice brut initial du grade d'adjoint technique (1^{er} échelon de la grille indiciaire C1).

.../...

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

.../...

Pour les besoins du service « Jeunesse » (à compter du 31 janvier 2024) :

Il est proposé de créer un poste complémentaire d'agent d'animation vacataire susceptible d'intervenir pour des missions occasionnelles, notamment lors des activités périscolaires et ados du mercredi après-midi, et de porter ainsi le nombre de postes à 2, selon les conditions de rémunération suivantes :

- Vacations : en fonction des heures travaillées,
- Taux horaire : basé sur l'indice brut initial du grade d'adjoint d'animation (1^{er} échelon de la grille indiciaire CI).

Le tableau des effectifs joint aux présentes est actualisé en tenant compte de ces modifications.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :	Néant
Abstentions :	Néant
Contre :	Néant
Pour :	28

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy LAURET

